



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 31 janvier 2011***  
**D -20110046**

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/10/2010

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 31 janvier Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET (présente à partir de 16h35), M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE (présent à partir de 15h40), Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY (présent à partir de 15h30), Mme Emmanuelle CUNY (présente à partir de 16h35), M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD (présente à partir de 15h50), M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présente jusqu'à 16h35), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Didier CAZABONNE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Chantal BOURRAGUE, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE,



***Stade Chaban Delmas. Remise en état des structures béton et étanchéité. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre et de contrôle technique. Autorisation.***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D-20050659 du 19 décembre 2005, D-20070417 du 9 juillet 2007, et D - 20080425 du 15 juillet 2008, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un marché de maîtrise d'oeuvre pour la remise en état des structures béton et l'étanchéité du stade Chaban-Delmas au groupement CETAB, bureau d'études, Messieurs BAUDIN-LIMOIZIN, Architectes.

Suite à un mouvement de la structure en voûte de la couverture de la tribune de face, des fissures sont apparues entraînant des désordres sur les poutres.

Compte tenu de l'urgence, nous avons proposé de confier à l'équipe de maîtrise d'oeuvre, une mission complémentaire de conseil et d'assistance qui comprend :

- Diagnostic visuel des désordres et établissement d'une procédure pour le suivi des mouvements,
- Rédaction d'une notice de sécurité,
- Assistance à la Maîtrise d'ouvrage pour les réunions avec la Commission Départementale de Sécurité.

Par ailleurs, il convient de passer une mission complémentaire d'analyse du diagnostic et d'assistance à la Maîtrise d'ouvrage pour les réunions avec la Commission Départementale de Sécurité au Bureau de Contrôle QUALICONSULT.

**Marché M050722 - Maître d'oeuvre CETAB**

	Montant en €TTC
Tranche ferme	313 474.22
Montant tranche conditionnelle 1	54 750.95
Montant avenant n° 3	7 176.00
<b>Nouveau forfait de rémunération TF et TC 1</b>	<b>375 401.17</b>

**Marché M060263 - Bureau de contrôle QUALICONSULT**

	Montant en €TTC
--	-----------------



Tranche ferme	18 029.70
Montant tranche conditionnelle 1	9 687.60
Montant avenant n° 1	8 455.72
<b>Nouveau forfait de rémunération TF et TC 1</b>	<b>36 173.02</b>

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits de l'opération en cours – rubrique 412-Article 2313.



**MAIRIE DE BORDEAUX**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 31 janvier 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Michel GAUTE**



**MAIRIE DE BORDEAUX**